

Conseil Municipal de la commune de GRANDRIS (Rhône)

Réunion ordinaire et publique du **11 octobre 2022**

Liste des délibérations

➤ Délibération 35-2022

Participation du SEHVA

Le secrétariat du syndicat des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues (SEHVA) occupe un bureau à la mairie 8h par semaine et peut utiliser la photocopieuse de la mairie. Pour compenser ces services, le Syndicat paye une redevance à la commune de 300€ annuels.

Le maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter cette redevance.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

➤ Délibération 36-2022

Participation de la commune à la rénovation des vitrines et devantures

La COR propose une aide 20% des travaux de rénovation des vitrines et devantures de locaux commerciaux. La commune peut être associée à cette aide, avec une participation de 10%, plafonnée à 1 000€ par demande de subvention.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de participer à cette aide, en appliquant pourcentage et plafond proposés.

➤ Délibération 37-2022

Décision modificative du budget d'investissement

Les dépenses importantes au niveau des bâtiments communaux, ainsi que l'installation des panneaux lumineux nécessitent une modification du budget d'investissement :

- Compte OP 23 : bâtiments : +5 000€
- Compte OP 37 : signalétique : +5 000€
- Dépenses imprévues : - 10 000€

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

➤ Délibération 38-2022

Modification des horaires de l'éclairage public : pas d'éclairage public de 22h à 6h en hiver

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

